



FINALIA : VOTRE PARTENAIRE FINANCIER

Introduction

Qu'est-ce qu'un crédit à la consommation ?

Il y a déjà fort longtemps que le crédit est entré dans nos mœurs. Il faut dire qu'il améliore considérablement notre confort de vie puisqu'il nous permet d'acheter des biens ou des services alors même que nous ne disposons pas de (la totalité de) l'argent nécessaire. En d'autres mots, un crédit permet de disposer d'une somme d'argent en vue d'acquérir un bien ou de financer la prestation d'un service.

Pour les buts privés, nous parlerons de crédit à la consommation. Les montants concernés sont généralement moins importants et la durée du remboursement est variable. Ces crédits font l'objet du présent prospectus.

Qui peut demander un crédit à la consommation ?

Toute personne d'au moins 18 ans domiciliée en Belgique et agissant dans le cadre de sa vie privée peut solliciter un crédit à la consommation.

Dans quel but pouvez-vous demander un crédit à la consommation ?

Comme tout le monde, vous avez des projets, des envies ou, tout simplement des besoins. Mais vous ne disposez pas forcément de l'argent nécessaire pour franchir le pas. Ou vous ne souhaitez pas puiser dans votre épargne.

Un crédit à la consommation vous apporte la solution puisqu'il vous permet :

- d'acquérir un bien ;
- de payer un service ;
- de faire face aux dépenses liées à un événement (mariage, naissance ...) ;
- d'améliorer votre cadre de vie.

Combien pouvez-vous emprunter ?

Le remboursement de votre crédit à la consommation doit pouvoir s'effectuer sans compromettre l'équilibre de votre budget.

N'hésitez-pas à en discuter avec votre vendeur. Il vous donnera une estimation du montant que vous pouvez consacrer à vos remboursements mensuels et donc de la somme que vous pouvez emprunter sans mettre votre budget en péril.

Combien coûtera votre crédit à la consommation ?

Dans un souci de protection du consommateur, le législateur a défini une méthode unique de calcul de prix applicable à tous les crédits à la consommation : il s'agit du TAEG ou taux annuel effectif global. Ce taux présente l'avantage d'être obligatoirement calculé de la même façon par toutes les institutions financières qui offrent un même type de crédit. Il est donc efficace pour comparer les coûts réels de plusieurs propositions de crédits. Il prend en compte toutes les modalités du crédit : le rythme de remboursement du capital, le paiement des intérêts et le calcul des frais éventuels liés à l'octroi et/ou à la gestion du crédit (par exemple des frais de constitution du dossier). Des taux préférentiels peuvent être offerts dans le cadre de promotions crédit.

Pourquoi un crédit à la consommation chez Finalia ?

Un produit adapté à vos besoins

Vous ne voulez pas toucher à votre épargne, vous devez faire face à des dépenses inattendues, vous ne voulez pas manquer une belle occasion qui se présente, vous attendez une importante rentrée d'argent ... : quelle que soit la raison pour laquelle vous faites appel à un crédit à la consommation, Finalia vous propose toujours une solution flexible, sur mesure et adaptée à votre budget.

Une offre transparente

Demander un crédit ne doit jamais se faire à la légère : vous ne pouvez pas prendre le risque d'être confronté à des charges trop lourdes pour votre budget. Chez Finalia, nous pensons que vous devez donc pouvoir décider sereinement, chiffres en mains, sur base d'une offre claire et transparente.

Votre crédit à la consommation en pratique

1. L'ouverture de crédit via la Carte La Redoute - Finalia

Avec cette formule, vous disposez d'une réserve d'argent liée à une carte de paiement personnalisée. Vous pouvez utiliser cette réserve comme bon vous semble.

Vous pouvez aussi puiser dans votre réserve avec votre Carte La Redoute, en payant dans les magasins affiliés ou en effectuant des retraits aux distributeurs d'argent. Mais tant que vous n'utilisez pas votre ligne de crédit, celle-ci ne coûte rien. Vous ne payez des intérêts que sur les montants effectivement prélevés.

Montant : le montant de votre réserve dépend de vos besoins : il peut varier de 500 eur à 5.000 eur

Durée : la Carte La Redoute est accordée pour une durée indéterminée

Remboursement : Si vous utilisez votre Carte La Redoute, vous remboursez chaque mois un montant fixe, en fonction du solde restant dû. Si vous le souhaitez, vous pouvez effectuer des remboursements complémentaires. Vous pouvez même reconstituer votre réserve en une seule fois. Toutes les informations liées au remboursement de votre réserve Carte La Redoute vous sont transmises mensuellement via un relevé de compte. Les remboursements se font suivant la grille ci-après :

0 eur à 25 eur	Solde débité
25,01 eur à 600 eur	25 eur/mois
600,01 eur à 1200 eur	50 eur/mois
1200,01 eur à 1800 eur	75 eur/mois
1800,01 eur à 2400 eur	100 eur/mois
2400,01 eur à 3000 eur	125 eur/mois
3000,01 eur à 3600 eur	150 eur/mois
3600,01 eur à 4200 eur	175 eur/mois
4200,01 eur à 4800 eur	200 eur/mois
4800,01 eur à 6000 eur	250 eur/mois
6000,01 eur à 7200 eur	300 eur/mois
7200,01 eur à 8400 eur	350 eur/mois
8400,01 eur à 9600 eur	400 eur/mois
9600,01 eur à 10000 eur	450 eur/mois

Taux : Le taux est un TAEG (taux annuel effectif global). Toute modification éventuelle vous est communiquée par écrit via votre relevé de compte mensuel.

Frais récurrents : Coût de la carte en cas d'utilisation de la réserve : 0.20% par mois.

Exemple chiffré :

	Dépenses le 1 ^{er} du mois	Montant à rembourser le 5 du mois	Montant à rembourser prévu pour le 5 du mois suivant	Montant total utilisé
Janvier	250 eur	0 eur	25 eur	250 eur
Février	0 eur	-25 eur	25 eur	225 eur
Mars	0 eur	-25 eur	25 eur	200 eur
Avril	500 eur	-25 eur	50 eur	675 eur
Mai	0 eur	-50 eur	50 eur	625 eur
Juin	0 eur	-50 eur	25 eur	575 eur
Juillet	0 eur	-25 eur	25 eur	550 eur
Aout	0 eur	-25 eur	25 eur	525 eur

Exemple pour une réserve Carte La Redoute de 1.250 eur. Pour cet exemple le TAEG est de 15.90%.
Coût mensuel de la carte en cas d'utilisation de la réserve : 0.20% par mois.

Des assurances adaptées :

Lorsque vous optez pour un crédit à la consommation, il peut être utile de souscrire aussi une assurance qui vous met à l'abri des conséquences financières de certains événements imprévus. Vous êtes libre de choisir votre assureur et donc de conclure cette assurance chez Finalia ou chez un autre assureur. Sachez cependant que l'assurance proposée par Finalia s'adapte parfaitement aux crédits liés à la Carte La Redoute.

Que couvre l'assurance ?

- Cette assurance crédit vous protège en matière de :
 - décès
 - invalidité temporaire totale de travail
 - invalidité totale permanente
 - utilisation frauduleuse (perte ou vol de la carte)
 - garantie achats
- Le solde restant dû est acquitté. Consultez votre revendeur pour plus d'informations.

Attention : si vous souscrivez à une assurance, son coût n'est pas inclus dans les TAEG de votre crédit.

Non respect des obligations contractuelles

Si vous éprouvez des difficultés à rembourser et que vous n'êtes pas en mesure de respecter les obligations contractuelles liées à votre crédit à la consommation, des intérêts de retard vous sont comptés sur le capital échu et non remboursé à temps. Ces intérêts se montent à 10 % du TAEG contractuel par jour de retard.

En outre, des frais forfaitaires de 7,50 euros, augmentés des frais d'envoi des lettres d'avertissement et/ou de mise en demeure (maximum 1 envoi par mois) vous seront comptés.

Les Sûretés

Pour chaque crédit à la consommation accordé par Finalia, une sûreté vous sera demandée.

La cession de salaire et mise en gage des créances

La cession de salaire permet au prêteur de prélever directement auprès de votre employeur une partie de votre salaire en cas de défaillance de paiement, dans les limites fixées par le législateur. Cette garantie s'accompagne d'une mise en gage d'autres créances, loyers perçus ...

Quelles formalités devez-vous remplir ?

Votre vendeur vous apportera toutes les infos à ce sujet et vous proposera la solution correspondant le mieux à votre situation personnelle.

Vous désirez en savoir plus ?

Finalia SA
Prêteur – Ouvertures de crédit
Rue Ravenstein 60/15 – 1000 Bruxelles
Tél. 078/15.81.00
e-mail : info@acred.be